



RÈGLEMENT DE LA MANIFESTATION

Randonnée des Grands-Crus et Climats de Bourgogne

le dimanche 9 septembre 2018



TYPE DE RANDONNÉE :

Cette manifestation sportive est une randonnée de cyclotourisme et n'est pas une compétition. L'allure est libre et familiale, sans classement ni mesure de performance. Le respect de l'environnement s'impose à tous les pratiquants.

CIRCUITS CYCLOTOURISTES PROPOSÉS :

Quatre circuits routiers : **28 km, 63 km, 89 km, 117 km**. Deux circuits VTT : **33 km, 47 km**.

ACCUEIL ET HORAIRES :

L'accueil se fera à la Maison de Marsannay, salle Henry-Berger à Marsannay-la-Côte : samedi 8/09 de 14 h à 19 h pour retrait des pré-inscriptions par internet et aussi enregistrer les nouvelles inscriptions et dimanche matin 9/09 pour engagements au départ dans une plage horaire de 7 h 30 à 10 heures.

CONTROLES ET RAVITAILLEMENTS PRÉVUS :

Points de contrôles et de ravitaillements prévus dans les villages suivants : **Morey-Saint-Denis** et **Echevronne**. Ces points seront affichés par banderole sur le parcours en vue d'en informer chaque participant avant le point de contrôle.

ACCUEIL A L'ARRIVÉE :

A leur retour les participants seront accueillis au village d'arrivée de Morey-Saint-Denis avant leur retour libre vers Marsannay-la-Côte.

INSCRIPTIONS :

Une inscription est obligatoire pour se voir délivrer une carte de route nominative donnant le droit de participer à cette randonnée en bénéficiant des points de ravitaillement. Les inscriptions pourront se faire par internet jusqu'au X septembre sur le site www.rgccb.fr avec paiement en ligne. Engagements le samedi après-midi de 14 h à 19 h et aussi au départ le dimanche matin de 7 h 30 à 10 h à la Maison de Marsannay (voir plus haut *Accueil-Horaires*).

Moins de 18 ans FFCT : **gratuit** - Moins de 18 ans autres : **4 €** - Licenciés FFCT : **6 €** - Autres : **8 €**.

RÉCOMPENSES :

Une récompense (coupe ou lot) sera remise aux clubs FFCT ayant présenté le plus de participants, le plus de jeunes, le plus de dames et une récompense est prévue aussi pour le plus jeune participant et la plus jeune participante ainsi que pour les vétérans masculins et féminins. Récompense au plus grand nombre pour les clubs étrangers. Aucun cumul de récompenses pour un même club ne sera possible.

DEVOIRS DES PARTICIPANTS :

Comportement : Les participants ne bénéficient en aucun cas d'une priorité de passage, ils se doivent :

- D'appliquer les dispositions du Code de la route et celles prises par les autorités compétentes.
- De respecter les consignes verbales et écrites de l'organisateur.
- D'exécuter les injonctions des services de police ou de gendarmerie, données dans l'intérêt de la sécurité et de la circulation routière.
- Les participants ne devront pas s'éloigner du parcours officiel

Équipement des cycles : Les cycles utilisés par les participants sont mus exclusivement par la force musculaire et équipés conformément aux dispositions du Code de la route et en état de fonctionnement, notamment au niveau des organes de sécurité et de freinage.

Les vélos à assistance électrique utilisés doivent être homologués dans le respect de la charte d'utilisation des VAE.

SÉCURITÉ :

Responsable de la manifestation : **M. Gérard BONNETÊTE**, n° de téléphone **06.77.97.25.79**, **PERSONNE A JOINDRE EN CAS D'ACCIDENT OU DE PROBLÈME GRAVE.**

Port du casque : Le port du casque à coque rigide est vivement conseillé pour la pratique du cyclotourisme. Il est obligatoire pour les mineurs et les vététistes.

Le gilet haute-visibilité est obligatoire lorsque les circonstances l'exigent. Mauvaise visibilité, pluie, neige, brouillard et la nuit hors agglomération.

Les cyclotouristes devront adapter leur comportement aux conditions de circulation avec respect impératif du Code de la route. **ET SURTOUT, NE PAS UTILISER LE TÉLÉPHONE EN ROULANT.**

Les participants doivent connaître les consignes écrites et verbales des organisateurs et notamment connaître les procédures d'appel des secours en cas d'accident corporel. Les participants non-licenciés FFCT ou avec licence *FFCT balade* devront attester être en capacité à réaliser le parcours choisi par eux parmi ceux proposés à la randonnée en acceptant la carte de route sur laquelle cette mention est écrite.

SECOURS :

Gendarmerie, police : **17** - Pompiers : **18** - SAMU : **15** (aide médicale d'urgence) - N° d'appel d'urgence européen : **112**

TOUT PARTICIPANT DEVRA SE CONFORMER STRICTEMENT AUX RÈGLES DU CODE DE LA ROUTE